

Ville de Renens : carte de visite et charte climatique

Sommaire et objectifs climatique

Objectif climatique général

- Neutralité carbone des émissions territoriales à l'horizon 2050
- Adapter le territoire aux effets des changements climatiques afin que la ville reste agréable à vivre, même lors des épisodes météorologiques extrêmes (canicules et fortes précipitations par exemple).

Objectifs climatique par périmètre/scope

- Neutralité carbone des émissions territoriales à l'horizon 2050
- Réduction au maximum des émissions extraterritoriales

Documents fondateurs

- Plan Climat, www.renens.ch/climat

Mise en œuvre et monitoring

- Monitoring via la mise à jour régulière du bilan des émissions de GES, suivi par un panel d'indicateurs.

Bild

Rédaction: 14.06.2023

Mise à jour: d.mmm.jj

Contact: juliette.lerch@renens.ch

Site de référence www.renens.ch/climat

Remplir svp la présente formule selon la marche à suivre figurant à la fin du document, page 4.

Charte climatique de la ville de Renens

Les autorités politiques ont le devoir d'agir pour protéger les habitant.e.s actuels et futurs, le climat, la biodiversité et la planète. C'est pourquoi la Ville de Renens a élaboré un Plan Climat communal. Il s'agit d'un instrument stratégique, transversal et opérationnel, qui doit permettre à la Municipalité d'atteindre ses objectifs climatiques en regroupant sous le prisme du climat ses différentes politiques et l'économie locale.

Tout comme la Confédération et le Canton, la Municipalité vise la neutralité carbone à l'horizon 2050 pour les émissions produites sur son territoire. La neutralité carbone signifie que les gaz à effet de serre émis par les activités humaines ne sont pas supérieurs à ce que les réservoirs naturels et artificiels sont capables d'absorber. Le Plan Climat a donc pour objectif de **réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre** produites par les habitant.e.s et les divers secteurs d'activités de Renens (entreprises, commerces, etc).

En parallèle, la Municipalité s'engage à **adapter le territoire renonais aux effets des changements climatiques**, afin de faire de Renens une ville durable et neutre pour le climat, tout en offrant une bonne qualité de vie à l'ensemble de la population et en soutenant l'économie locale.

Le Plan Climat de la Ville de Renens est un double instrument. Il se compose de deux documents distincts : une stratégie, qui définit la vision et les objectifs de la Municipalité d'ici à 2050, et un plan d'actions, qui liste les projets à lancer entre 2023 et 2027. Ces deux documents sont structurés en 8 thématiques, présentées dans l'illustration de cette double-page. Au final, ce sont plus de 170 actions qui ont été retenues pour ce premier Plan climat. Celui-ci sera revu tous les 5 ans, afin de pouvoir répondre de la manière la plus efficace possible au défi que représente l'urgence climatique.

Stratégies, activités et positionnement

Documentation cadrant les stratégies et les activités	Scope	Classement et engagement			
Plan Climat - Stratégie, 1 ^{ère} génération 2023-2027, www.renens.ch/climat	Tous				
Plan Climat – Plan d'actions, 1 ^{ère} génération 2023-2027, www.renens.ch/climat					
(à venir : Plan d'affectation communal, PACom)					
Cité de l'énergie Gold (réaudit en été 2023)		Cité de l'énergie	Pourcentage: (à définir)	Etat d'urgence climatique	Non

Secteurs

Secteur		Objectifs et mesures dans le périmètre de l'administration municipale	Objectifs et mesures dans le périmètre du territoire municipal
 Chaleur	<p>Objectif : -</p> <p>Mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Moduler la régulation de la température de chauffage dans les bâtiments communaux - Substituer les chauffages fossiles des bâtiments communaux par des énergies renouvelables 	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - - 30% de consommation d'énergie finale par habitant d'ici 2035 par rapport à 2015 - + 51% de part d'énergie renouvelable locale dans l'approvisionnement en chaleur d'ici à 2035 par rapport à 2015 - 70 GWh de chaleur générée par des installations fossiles ou électriques directes remplacées par des énergies renouvelables entre 2015 et 2035, soit une cadence de 3,5 GWh/an. Cela représente l'équivalent de 30 immeubles de logement collectif ou 140 maisons individuelles - 40 GWh de chaleur générée par des installations fossiles ou électriques directes remplacées par un réseau de chauffage à distance renouvelable entre 2015 et 2035, soit une cadence de 1.7 GWh/an. Cela équivaut à 15 à 20 raccordements par an <p>Mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer et inciter les propriétaires à remplacer leur installation de chauffage fossile par du renouvelable 	
 Electricité	<p>Objectif : -</p> <p>Mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assainir et réduire l'éclairage public - Installer un maximum de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments et équipements communaux 	<p>Objectifs :</p>	

Charte municipale pour le climat et l'énergie

			<ul style="list-style-type: none"> - - 14% de consommation d'électricité par habitant d'ici 2035 par rapport à 2015 - + 21% de part d'énergie renouvelable locale dans l'approvisionnement en électricité d'ici à 2035 par rapport à 2015 - 126'000 m² de panneaux solaires photovoltaïques installés entre 2015 et 2035, soit une cadence annuelle de 6'300 m² de panneaux par an (au lieu des 3'500 m² actuellement)¹. <p>Mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les habitant.e.s aux économies d'énergie - Renforcer le déploiement des opérations « Eco-logements » sur l'ensemble du territoire - Développer le photovoltaïque avec / chez les particuliers et acteurs du territoire
	Mobilité	<p>Objectif : -</p> <p>Mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Revoir et renforcer le plan de mobilité de l'Administration communale 	<p>Objectifs :</p>

¹ Idem.

Charte municipale pour le climat et l'énergie

			<ul style="list-style-type: none"> - 61% de distances parcourues en transport individuel motorisé en 2030, contre 66% en 2015 - Le nombre de places de stationnement est repensé - 50% de véhicules nouvellement immatriculés sont électriques ou hybrides rechargeables en 2025 - Le nombre de véhicules immatriculés sur la commune diminue - Les infrastructures de mobilité douce sont développées et améliorées pour favoriser le transfert modal vers la marche ou le vélo, particulièrement pour les trajets de courte et moyenne distance - L'offre en transports publics est développée, et son accès soutenu, pour intensifier le transfert modal du trafic individuel motorisé vers les transports publics et la multimodalité - Les entreprises du territoire sont accompagnées pour changer leurs habitudes en matière de déplacements pendulaires - Un suivi des mobilités est mis en place afin de développer des offres de mobilité adaptées aux besoins du territoire <p>Mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir une politique de stationnement dans l'espace public - Permettre le développement de la mobilité électrique comme solution transitoire - Développer les parcours piétonniers et les zones piétonnes - Développer, pérenniser et sécuriser les pistes et bandes cyclables - Subventionner les transports publics
	Compensation des émissions négatives	Objectif -	Objectif -
	Agriculture	Objectif -	Objectif -
	Consommation	Objectif : - Mesures : <ul style="list-style-type: none"> - Réduire la consommation au sein de l'Administration - Renforcer et ancrer la démarche d'achats responsables au sein de l'Administration - Inciter à la durabilité dans toutes les manifestations - Recourir à l'alimentation durable pour toutes les prestations fournies par la Ville 	Objectifs :

Charte municipale pour le climat et l'énergie

			<ul style="list-style-type: none"> - Par l'organisation d'un panel de mesures de sensibilisation, spécifiques par message et public-cible, le niveau de consommation et la production de déchets baissent. Le tri des déchets est optimisé. - La Ville, ses commerces et ses habitant.e.s réalisent des achats durables. Le commerce de proximité est privilégié, y compris les enseignes de réparation ou de seconde main. - Les Renanais.e.s mangent des produits locaux et de saison. La quantité de produits carnés consommés diminue. Le marché de Renens, les jardins familiaux, les potagers privés et l'agriculture urbaine s'étendent. - L'utilisation du système et du matériel informatique de l'Administration communale est efficiente. <p>Mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limiter ou interdire la publicité dans l'espace public - Sensibiliser la population à l'impact de la consommation - Développer les marchés de Renens
	Industrie	<p>Objectif</p> <p>-</p>	<p>Objectif : -</p> <p>Mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les entreprises aux économies d'énergie - Accompagner les entreprises pour réaliser un plan de mobilité - Sensibiliser les commerçants, les restaurateurs et les entreprises à l'impact de la consommation
	Aérien/fluvial	<p>Objectif</p> <p>-</p>	<p>Objectif</p> <p>-</p>
	Autres	<p>Objectif : -</p> <p>Mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accélérer l'optimisation énergétique des bâtiments communaux 	<p>Objectif</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rénover 280'000 m² de surface chauffée entre 2015 et 2035. Cela impose un taux de rénovation de 14'000 m²/an (contre 4'200 m²/an actuellement), soit l'équivalent de 14 immeubles de logement collectifs ou 70 maisons individuelles par an <p>Mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inciter les propriétaires à rénover leur bâtiment

Marche à suivre pour remplir la carte de visite et la charte climatique de la municipalité

Généralités

- La rubrique 1 «Sommaire et objectif» sert d'accès rapide à la charte de la municipalité, à ses objectifs et à son programme d'activités.
- La rubrique 2 «Charte» est un espace rédactionnel relativement libre: il s'agit pour la municipalité de résumer ici les objectifs de sa Charte climatique et les activités concrétisant les objectifs climatiques généraux ou spécifiques.
- La rubrique 3 répertorie les liens vers les pages web présentant les activités de la municipalité ainsi que vers les pages web présentant ses positions sur les volets essentiels de la protection du climat.
- La rubrique 4 «Secteurs» est un tableau à remplir en suivant la structure indiquée, de manière à ce qu'il soit relativement facile de constater dans quel secteur la municipalité s'engage en priorité.
Il s'agit pour la municipalité de documenter ici ses principaux objectifs ou activités et d'indiquer, si possible, une à deux mesures essentielles pour chaque secteur.
Il est aussi utile d'indiquer l'échelle des priorités, par exemple en signalant les secteurs dans lesquels la municipalité n'a fixé aucun objectif et n'envisage pas d'activité. Ce tableau vise simplement à illustrer à quoi en sont les municipalités, sans donner de note, ni bonne, ni mauvaise (ce n'est pas un concours ni une analyse concurrentielle).

Émissions directes vs. indirectes: un scope, c'est quoi ?

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre se mesure en fonction de différents «scopes», soit le périmètre des différentes typologies d'émissions:

Scope 1

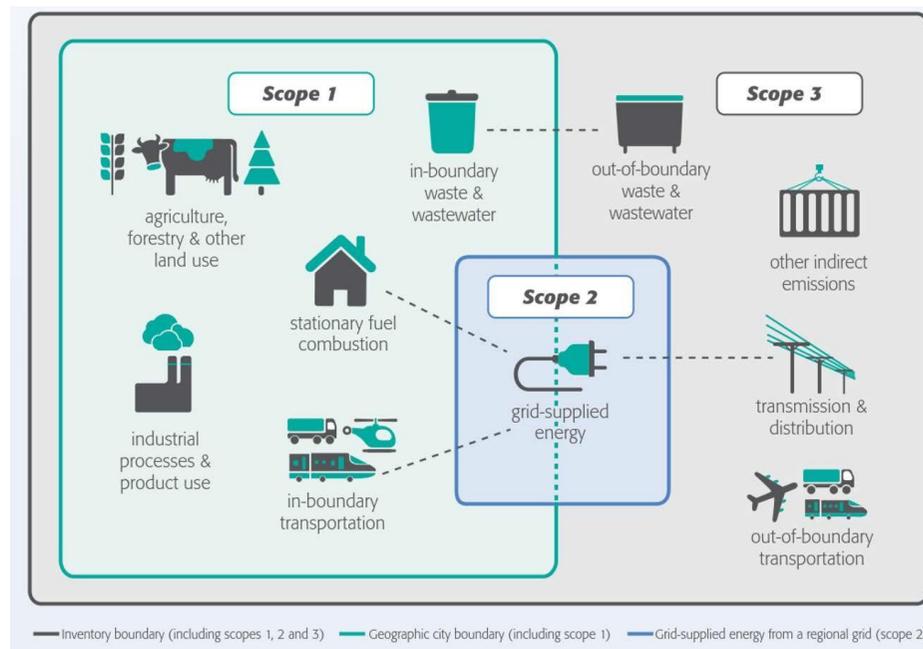
Émissions territoriales directes générées sur le site de production à l'intérieur du périmètre de bilan (campagne, ville, site)

Scope 2

Émissions indirectes liées à la production de l'énergie distribuée par réseau sur le site de consommation (p. ex. courant charbonnier importé ou fourni sur site; chaleur urbaine, etc.)

Scope 3

Autres émissions **indirectes** (activités amont ou aval, p. ex. émissions liées à la fabrication et à l'élimination des biens de consommation utilisés, matériaux et systèmes énergétiques)



Source: Secrétariat de la Société à 2000 watts: Villes climatiquement neutres, comparatif des objectifs zéro net, version 1.0, 12.08.2020